



Autoentrepreneur apres demission, consequences ARE ?

Par **Fab6363**, le **13/09/2017** à **23:02**

Bonjour, rn Je suis actuellement en CDI depuis 13 ans dans la meme société. Je souhaite demissionner. Je vais donc avoir 4 mois de carence assedic avant étude de mon dossier. rn Pendant cette période j'ai la possibilité de me mettre en auto-entreneur (avec quelques petits contrats sur 3-4 mois) rnrn Quel va être l'impact sur mon dossier et mes indemnités de chômage ? le délai va-t-il être repoussé ? mes indemnités seront calculées sur quelle période ?